



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2017

Présents :

n° club: 1078 018	L'ESPÉRANCE DU PERRAY-EN-YVELINES
n° club: 1078 022	ARTS et SPORTS NEXTER
n° club: 1078 084	AMICALE DES TIREURS DE BUC
n° club: 1078 160	ASSOCIATION VICINOISE DE TIR
n° club: 1078 548	U.S. MAISONS-LAFFITTE
n° club: 1078 625	L'AVENIR de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
n° club: 1078 661	LA DIXMUDE D'HOUDAN
n° club: 1078 978	ASSOCIATION de TIR de POISSY
n° club: 1078 980	C.S.A. BA 107 Sous-lieutenant DORME

Pouvoirs :

n° club: 1078 005	CERCLE DE TIR DE MAUREPAS
n° club: 1078 936	E.S. AÉROSPATIALE (Astrium)

Absents :

n° club: 1078 001	LA CIBLE VÉLIZIENNE
n° club: 1078 003	T.N. VERSAILLES
n° club: 1078 004	A.S. PORCHEVILLE
n° club: 1078 011	C.T.S. des YVELINES
n° club: 1078 006	ASS. DE TIR STADE ST-GERMANOIS
n° club: 1078 017	TIR SPORTIF DE VERSAILLES
n° club: 1078 070	ESSOR BULLION
n° club: 1078 773	PRO-PATRIA MONTESSON
n° club: 1078 286	C.S.L.G.B.V.S 1er GROUPEMENT BLINDÉ
n° club: 1078 939	S.TIR VÉSINET-CHATOU

L'Assemblée Générale 2017 du CDTY a été régulièrement convoquée, aux fins de se tenir, dans les locaux du Tir National de Versailles, le dimanche 15 octobre 2017.

Monsieur Yves Rousse, Président, souhaite la bienvenue aux participants et en particulier à Madame PACHECO, vice-présidente du CDOS 78, présente à cette assemblée.



1.- Appel des présents - vérification du quorum

Constatant que le quorum (25%, c'est à dire : 6 sociétés sur 21 et 23 voix sur 90) est atteint (11 sociétés présentes ou représentées et 44 voix) et que l'Assemblée peut valablement délibérer, le Président ouvre la séance à 10 heures 35.



2.- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 16 octobre 2016

Après avoir sollicité des commentaires éventuels et personne ne demandant la parole, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 octobre 2016 **est adopté à l'unanimité.**



3.- Rapport moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en pièce jointe)

Le Secrétaire Général met aux voix le rapport moral de Monsieur Yves Rousse, après avoir sollicité des commentaires éventuels auprès des membres de l'assemblée. Personne ne demandant la parole, le vote a lieu :

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.



Yvelines
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES**



4.- Rapport financier du Trésorier – Situation au 1er septembre 2017

La parole est ensuite donnée à Monsieur Lionel de CEUYPER, Trésorier, qui expose le rapport financier (voir l'annexe) et la situation financière (qui est jointe, aussi, en annexe).



5.- Rapport des Vérificateurs aux comptes

Ayant vérifié les comptes et, par sondage pour les pièces justificatives, Monsieur LALOYER, Vérificateur aux Comptes, certifie sincère et véritable la tenue des comptes et des documents financiers présentés par le Trésorier. (Le rapport est joint en annexe)



6.- Mise au vote du rapport financier sur l'exercice 2016/2017

L'Assemblée n'émettant ni question ni remarque ;

Le compte rendu financier de la saison écoulée est adopté à l'unanimité.



7.- Fixation du montant de la cotisation 2017/2018 – Projet de budget 2017/2018

Un montant de la cotisation, pour l'exercice 2017-2018, de 54 € est proposé à l'assemblée.

Le projet de budget 2017-18 est présenté, en détail, à l'Assemblée (voir pièce jointe).

Le Trésorier demande que toutes les infos, factures, règlements... lui soient envoyés avant fin juillet pour permettre une prise en compte pour la situation au 1^{er} septembre.

Le Président demande aux participants leurs remarques ou leurs questions sur ces propositions. Aucune remarque ou question n'étant formulée,

Le montant de la cotisation 2017/18 et la proposition de budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

L'A.G. tient à remercier le Trésorier pour la qualité de son travail.



8.- Cooptation

MR Ghislain OLIVEIRA Président de l'Espérance du Perray se présente pour faire partie du Comité Directeur.

L'Assemblée générale acte à l'unanimité l'arrivée de Mr OLIVEIRA.



9.- Nomination des Contrôleurs aux comptes

Le président signale que toutes les bonnes volontés sont acceptées pour cette tâche, l'idéal étant d'avoir deux personnes. Il est précisé que les vérificateurs aux comptes ne doivent pas faire partie du Comité Directeur.

L'Assemblée générale nomme, à l'unanimité, comme Vérificateur aux Comptes pour la saison 2017-2018 :

- Laurent LALOYER.



10.-Questions diverses

10.1 Point sur le taux de remplissage des clubs

La majorité des clubs des Yvelines ont ou sont en passe de clôturer les nouvelles inscriptions faute de place en rapport avec leurs structures. L'Espérance du Perray et le TNV disposent encore de places disponibles.

10.2 Point sur les déclarations dans le fichier FINADIA

Les clubs ne sont pas avertis de déclarations éventuelles de leurs membres au fichier FINADIA. Cela pose un certain nombre de problématique qu'il faut éclaircir. Ce point est à remonter au niveau de la Ligue.

10.3 Stages de formation

Les dates sont fixées et disponibles sur le site web du CDTY. Les préinscriptions se font en ligne sur le site web et sont déjà ouvertes.

Pensez à faire de la publicité pour ces stages !

En l'absence d'autres questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.



11.-Date de la prochaine AG

La prochaine AG se tiendra :

Le dimanche 14 octobre 2018, au TNV, à 10h30.

Cette A.G. sera précédée d'une réunion du CD, le même jour, à 8h30.



12.-Date de la prochaine réunion du CD

Le prochain Comité Directeur se tiendra :

Le dimanche 14 janvier 2018, au PERRAY, à 10h30.



Cette réunion est suivie du "*pot de l'amitié*".

le Président du CDTY
Yves ROUSSE

Le Secrétaire Général
Michel GUILHAMET



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 15 OCTOBRE 2017

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉS du PRÉSIDENT

Messieurs les Présidents des Clubs de Tir Yvelinois, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs, Chers ami(e)s,

Je voudrais commencer ce rapport moral et d'activités en citant les noms de celles et ceux qui, en 2016/2017, ont fait honneur à notre sport, à nos associations et à notre Comité en qualité d'encadrant.

- La médaille de la Jeunesse et des Sports a été décernée, cette saison à :
 - Lionel LAMY de l'Association Sportive de Tir de Poissy,
 - Valérie MORLON de la Dixmude d'Houdan,
 - Robert LERAY de l'Association Vicinoise de Tir



Quelques mots, maintenant, sur les effectifs de nos associations.

Notre Comité est composé, en 2016-2017, de **21 associations, 4171 tireurs sont licenciés FFTir dans les Yvelines**, contre 3923 la saison précédente soit une augmentation de 7.6%.

Cette augmentation de 7.6% est la plus forte de ces 6 dernières années. Notons que depuis la saison 2010/2011 les effectifs des licenciés du département ont augmenté de 27.2%.

716 nouvelles licences, 576 non renouvelées et 125 réactivation.

Les féminines (422) représentent 10.1% (9.2% en 2015-2016) et les jeunes (326) 8.3% (8.3% en 2015-2016) des licenciés Yvelinois.

Si nous regardons les statistiques, 16 clubs Yvelinois ont eu une augmentation du nombre de leurs licenciés et 5 une diminution.

Notre Comité possède dans ses rangs 48 formateurs diplômés, 28 arbitres et 27 médaillés ce dont nous pouvons nous réjouir.

Il faut bien constater que les capacités d'accueil de certains clubs sont limitées par les installations dont ils disposent et devant l'afflux de nouveaux adhérents nous sommes obligés de refuser des inscriptions.

Le nouveau stand du Tir National de Versailles, dont nous espérons qu'il verra bientôt le jour, nous permettra peut-être de palier à ce manque de place.

Les actions d'amélioration du potentiel d'accueil développées par nos clubs de Tir, avec l'aide de leur Ligue et de leur Comité, ne sont pas non plus étrangères à cette augmentation du nombre de licenciés.

Nous nous efforcerons de continuer à développer une relation fondée sur une confiance réciproque avec nos Partenaires Institutionnels :



Yvelines
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES

- La préfecture des Yvelines et ses Services dont Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDJS),
- le Conseil Département par l'intermédiaire de son service des sports,
- le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, aux manifestations et tâches desquels les dirigeants du CDTY participent et/ou prêtent main forte.

Nous ne manquons pas de communiquer en toute occasion et dans tous supports appropriés sur les valeurs de notre sport et ses incontestables succès aux niveaux régional, national et international.

Enfin, le Tir Yvelinois a été présent et actif, comme chaque saison, lors de manifestations du CDOS 78 rassemblant le Monde sportif Yvelinois et ses partenaires Institutionnels :

- Remise des « *Eclats Olympiques* » à la préfecture des Yvelines le vendredi 12 février 2017 (à noter l'éclat d'Or dans la catégorie « juges / arbitres » reçu par notre amie et membre du comité directeur Chantal HOCHET)



Parlons maintenant des aides financières que nous apportent nos Institutionnels, à concurrence, cette saison, de 24 % de notre budget contre 29% l'an dernier.

Il convient, à nouveau, de souligner que, sans les financements apportés par nos Institutionnels, *que nous tenons ici à remercier*, le Comité et ses Associations Yvelinoises ne pourraient pas réaliser les actions qui concourent aux succès remarquables de nos Tireurs, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Rappelons que le président du CDTY est l'interface entre les clubs et le Conseil Départemental, la DDCS et le CDOS. Il est ainsi appelé à collationner, donner un avis et viser :

- Les demandes de subventions "Haut Niveau Amateur" présentées par les clubs,
- Les demande d'aides personnelles (ou bourses) présentées par les sportifs inscrits sur les listes ministérielles, (subventions DAISY),
- Les demandes de subvention CNDS ordonnancées conjointement par la DDCS et le CDOS.

Détaillons l'état des lieux dans ce domaine, dans l'ordre chronologique de présentation des dossiers aux Institutionnels concernés :

a) Subvention « Haut Niveau Amateur » des Clubs par le Conseil général :

- 7 clubs ont sollicité, le 15 septembre 2016, une subvention, au titre de la saison 2015/2016. Le mandatement de ces subventions a été crédité, fin 2016, pour un montant de 762 € par jeune ayant participé à une épreuve des championnats de France, avec un plafond de 1524€ pour au moins deux participants.
- 6 dossiers ont été, à nouveau, présentés, le 15 septembre 2017, au titre de la saison en cours.

b) "Contrat sur Objectifs" du CDTY par le Conseil Départemental :

Une subvention, de 6200 € a été accordée au CDTY au titre de l'année 2017 identique à celles de 2015 et 2016 donc statuquo pour l'instant.

Malgré le maintien de cette subvention au même niveau, la tendance à la diminution des subventions risque de s'accroître au cours des années à venir suite au désengagement financier de l'état vis-à-vis des collectivités locales, de nombreux clubs l'ont également ressenti au niveau des communes et des communautés de communes.

Au niveau du CDTY, nous avons anticipé cette baisse qui était prévisible au moyen de deux actions qui ont été votées par le Comité Directeur :

- Ajustement de la subvention accordée (en matériels et équipements) à chaque école de tir, elle est actuellement de 1100€,
- Le principe d'une cotisation sur les licences en faveur du Comité Départemental, elle est actuellement de 0€, (une cotisation de 1€ rapporterait 4000€ au Comité Départemental)
- Le contrat objectif qui relie notre Comité au Département 78 est reconduit pour 2017 /2018, le Président du CDTY doit présenter ce contrat avant le 1^{er} novembre.

Le versement de cette subvention est assorti d'un engagement du Comité au titre du *Développement Durable*.

Nos clubs s'engagent, à ce titre, à mettre en œuvre des actions concrètes selon les 3 volets du Développement Durable :

- Volet environnemental : élimination des déchets, récupération et recyclage du plomb et du laiton, réduction des consommables (par l'usage de l'informatique), covoiturage, économies d'énergie, suppression progressive des gaz polluants (CO2)...
- Volet social : intégration des publics en situation de handicap, encouragement à l'accession des femmes aux postes de responsabilité...
- Volet économique : mutualisation des moyens...

c) Bourses individuelles du Comité Départemental : (subventions « DAISY »)

5 tireurs pressentis en ont bénéficié au titre de la saison 2015-2016 et 3 au titre de la saison 2016-2017, (montant de 400 à 700€)

d) Subvention CNDS du Ministère des Sports :

- Quatre clubs de Tir Yvelinois ont présenté un dossier, au titre de 2016-2017, 4 demandes de subventions ont été accordées pour un montant global de 7300€ contre 6600€ l'année dernière.

- Pour sa part, notre Comité s'est vu notifier une subvention 2017 de 2 400 €, en hausse de 200€ par rapport à celle perçue la saison passée. Là aussi il faut être vigilant sur la pérennité de cette subvention aux comités et associations sportives.

Les premiers mandatement effectués ces jours derniers nous ont apporté une mauvaise nouvelle, à la suite d'une erreur dans le budget prévisionnel, toutes les subventions sont minorées de 13%, dont acte....



Passons maintenant en revue les faits marquants de notre activité 2016-2017 en regard des 5 points de notre Projet Associatif

1. Inciter les adhérents de nos clubs à pratiquer les disciplines du Tir Sportif en organisant les épreuves des championnats départementaux relatifs aux disciplines pratiquées dans le département

Le Tir Yvelinois accueille volontiers les tireurs d'autres départements dans les disciplines pour lesquelles ils manquent de stands appropriés : je pense à la carabine 300 mètres, aux armes longues en armes anciennes et au Tir aux Armes Réglementaires.

Les tirs effectués par des licenciés étrangers à notre département représentent, cette saison 24% du total (ils étaient de 20% la saison passée).

Pour les championnats 10M, 34 tirs sur 415 effectués par des tireurs extérieurs au département soit 8.2%,

Pour les championnats 25/50M, 132 tirs sur 368 soit 35.2% car nous accueillons le département 92,

Pour les championnats Armes Anciennes 53 tirs sur 139 soit 38% avec également le département 92,

Notons que les championnats départementaux de Tir aux Armes Réglementaires n'ont pas eu lieu à la suite de la fermeture temporaire du Tir National de Versailles.

Nous tenons ici à remercier Gilles THERET, le Président de Pro Patria Montesson, qui nous a immédiatement proposé d'organiser les championnats départementaux Armes Anciennes et 25/50 mètres dans son stand.

Un grand merci aux responsables de la gestion sportive de notre département qui, comme d'habitude, ont organisé de main de maître ces championnats sous la houlette de notre directeur de tir Chantal HOCHET :

- Jean Jacques DE PASQUAL et Jacques LEMARIE pour le critérium Ecole de Tir, le championnat Ecole de Tir et les championnats des clubs école de tir et 10 mètres
- Chantal HOCHET pour les championnats 10 mètres, 25/50 mètres et 300 mètres,
- Bernard et Sylvie COLLOT pour les armes anciennes,
- Jean Luc MARTINET pour le Tir aux Armes Réglementaires

Nous n'oublierons pas Catherine JACQUELIN- GUIDICI, assistée de Lionel LAMY et tous les arbitres du département et d'autres départements de l'Ile de France qui ont permis aux tireurs Yvelinois de s'exprimer sur les pas de tir dans l'esprit des règlements.

Rappelons à ceux, qui parfois les critiquent, que pas d'arbitres pas de championnats.

Rappelons, pour ceux qui l'ont oubliés le site internet du comité (<http://www.cdtty.fr>), ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne :

- Aux championnats départementaux organisés par le CDTY,
- Aux stages de formation et de perfectionnement au tir sportif

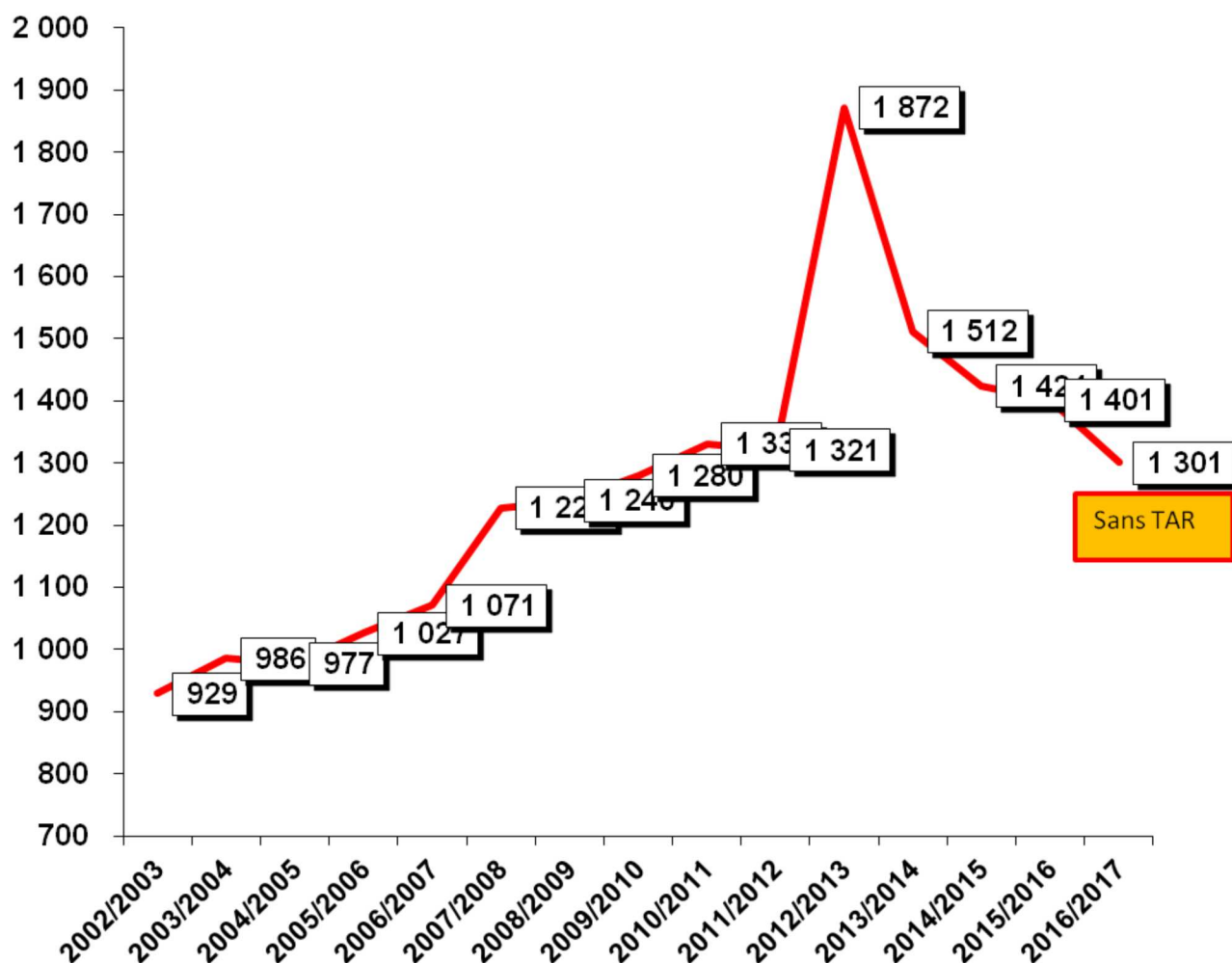
- Championnats Départementaux réalisés dans les stands du Tir National de Versailles, de Montesson et de l'Amicale des Tireurs de Buc.

Les tireurs Yvelinois ont, comme chaque saison, largement participé aux compétitions de la gestion sportive de la Fédération Française de Tir.

Le nombre de leurs podiums (individuels et par équipes) ressort, en 2016-2017, à 215 (151 en individuel et 64 par équipe) contre 225 l'exercice précédent.

Ils se sont classés 51 fois (53 l'année dernière) dans les huit premiers des championnats de France individuels, ce qui correspond à une place de finaliste dans d'autres sports.

Comité Départemental de Tir
Championnats Départementaux des Yvelines
Nombre Total de Tirs
Années 2002/2003 à 2016/2017
Moyenne annuelle sur les 5 dernières années: 1 502
participants



LES PODIUMS DES TIREURS YVELINOIS

LES PODIUMS DES TIREURS YVELINOIS									
EN INDIVIDUEL	Place	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2107
Championnats Régionaux	Premier	63	60	70	66	61	52	52	53
	Deuxième	54	45	43	44	44	40	53	45
	Troisième	51	51	51	45	52	52	41	27
	TOTAL	168	156	164	155	157	144	146	125
Championnats de France	Premier	7	15	12	15	9	16	8	14
	Deuxième	8	8	6	8	11	7	16	5
	Troisième	7	12	14	11	5	5	1	7
	TOTAL	22	35	32	34	25	28	25	26
TOTAL PODIUMS INDIVIDUEL		190	191	196	189	182	172	171	151
PAR EQUIPE	Place	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Championnats Régionaux	Premier	17	17	9	8	12	12	13	11
	Deuxième	9	13	14	8	8	11	4	10
	Troisième	7	8	14	4	6	7	6	6
	TOTAL	33	38	37	20	26	30	23	27
Championnats de France	Premier	7	4	10	7	2	0	3	2
	Deuxième	5	4	4	4	8	5	2	3
	Troisième	3	4	3	3	4	3	3	5
	TOTAL	15	12	17	14	14	8	8	10
TOTAL PODIUMS PAR EQUIPE		81	88	91	54	66	68	54	64
TOTAL PODIUMS		271	279	287	243	248	240	225	215

Je voudrais, comme les saisons passées, citer ici le nom des 7 tireurs (dont 2 plusieurs fois) qui ont remporté 14 titres de Champion de France leur discipline respective. (8 l'année dernière)

Dans les catégories Cadets à Seniors

- 3 titres pour Benoît GERMAIN, du Tir National de Versailles, en cible mobile 10m mixte, cible mobile 50 mètres et cible mobile mixte en catégorie senior 1,
- 2 titres pour Hervé LAISSU, du Tir National de Versailles, en cible mobile 50 mètres et cible mobile mixte 50 mètres catégorie senior 2,
- 1 titre pour Bertrand BALLOUARD, de Pro Patria Montesson, à la carabine 10 mètres senior 2,
- 1 titre pour Clémentine DAVID, de l'Amicale des Tireurs de Buc, au pistolet standard 25 mètres catégorie dame 1,
- 1 titre pour Claude PREHU, de Pro Patria Montesson, à la carabine 300 mètres 60 balles couché dans la catégorie senior 3,
- 1 titre pour Pierre COLLET, de Pro Patria Montesson, dans la discipline Colt Origine à 25 mètres,
- 5 titres pour Carlos PACHECO, du Tir National de Versailles, dans la discipline « Bench Rest » à la carabine lourde 100 mètres, combiné carabine lourde, Varmint for score 100 mètres, Varmint for score 200 mètres et Varmint Combiné

Je rappelle qu'ils seront honorés par le Département des Yvelines, à l'occasion d'une cérémonie, en l'Hôtel du Département courant décembre 2017.

Enfin, n'oublions pas nos équipes :

- 1 titre pour Pro Patria Montesson Champion de France par Equipe à la carabine 10 mètres catégorie cadet fille,
- 1 titre pour l'Amicale des Tireurs de Buc Champion de France par Equipe à la carabine 10 mètres catégorie junior garçon,

Félicitations à tous nos tireurs!



2. Favoriser l'émergence de nouveaux talents, en organisant des compétitions fédérales et des concours amicaux spécifiques aux jeunes de nos Écoles de Tir

- Ces épreuves continuent de connaître un engouement soutenu : 434 tirs ont été effectués cette saison, dans les Yvelines, par nos 130 jeunes de 9 à 14 ans, dans les épreuves fédérales individuelles et par équipe qui leur sont réservées :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de Tirs	315	348	339	354	377	348	478	464	438	486	434

-Notre Comité a également organisé, pour la 14ème saison consécutive, de janvier à juin 2017, un *Circuit des Ecoles de Tir* des Yvelines, - seul dans son genre en Ile de France - accompagnant nos poussins, benjamins, minimes et cadets 1^{ère} année de licence dans leur parcours sportif, afin de leur donner, hors compétitions officielles, une opportunité supplémentaire de « matcher » dans d'autres clubs que le leur et se préparer à aborder tous les niveaux de la compétition.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nb de clubs organisateurs (*)	6	5	6	6	6	4	5	5	5	5	5	5
Nb de clubs participants	9	8	8	11	10	10	10	10	10	8	8	8
Nb de tireurs	129	169	146	166	149	166	163	161	133	134	127	134
Nb total de tirs effectués	585	670	653	695	653	501	563	580	514	458	431	504

La participation à ces rencontres amicales se maintient à un niveau élevé même si depuis 2 saisons nous avons constaté une légère baisse, les résultats 2016 / 2017 nous montre un accroissement de la participation.

66 % d'entre eux ont participé à au moins 4 des 5 épreuves du programme. Ils ont pu, ainsi, prendre part au tirage de la traditionnelle loterie qui a récompensé deux d'entre eux.

Les Ecoles de Tir Yvelinoises confortent leur positionnement au plan régional :

- 17 podiums individuels et 10 par équipe au critérium et championnat régional,
- 42 qualifications aux Championnats de France,
- 3 des 20 jeunes compétiteurs, sélectionnés par la Ligue de l'Ile de France, vainqueurs à Montesson, le 25 juin 2017, du match des 3 Ligues (Ile de France, Normandie et Picardie) étaient Yvelinois.
- 1 médaille d'Argent aux Championnats de France des Ecoles de Tir de Lorient en juillet 2017 :

* Héloïse FOURRE de l'Association Vicinoise de Tir, 2^{ème} au pistolet vitesse 5 cibles et 5^{ème} au pistolet 10 mètres,



3. Participer à la préparation du futur des Associations, au moyen, en particulier, de dotations en matériels spécifiques, destinés aux Écoles de Tir du département

Le succès de nos Ecoles de Tir est le fruit des efforts bénévoles des moniteurs Yvelinois et, aussi, celui de la politique mise en œuvre par le Comité depuis de longues années sous la forme d'aide en armes ou matériels destinés à la compétition (vêtements de tir, chaussures...etc) choisies par les clubs.

Rappelons que le Comité achète les matériels après fixation, au début de chaque exercice, du montant de l'aide financière, uniforme, allouée à chaque club qui reverse au Comité l'excédent éventuel de prix du matériel choisi, par rapport au montant de l'allocation.

Huit clubs faisant vivre une école de tir, ont bénéficié, cette saison, de cette aide appréciable de 1000€.

Rappelons ici que la dotation, par le CDTY, de matériels destinés aux Ecoles de Tir, est subordonnée à l'engagement, par les bénéficiaires, à ce que leurs jeunes participent au Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines (5 concours amicaux) et aux championnats de la Gestion Sportive de la FFTir qui leur sont réservés (Critériums Départemental et Régional, Championnats Départementaux, Régionaux et de France des Ecoles de Tir).

Enfin, le Comité encourage la mutualisation, entre les clubs, des matériels de tir, conformément à l'engagement que le mouvement sportif a pris dans le cadre des obligations découlant de la signature de la Charte relative au Développement durable.



4. Faciliter la mission des Cadres techniques du département et de nos clubs, Participer à la formation de nos arbitres et assurer la préformation des futurs Animateurs de club.

- NOS ARBITRES

Catherine JACQUELIN-JUIDICCI, responsable de l'Arbitrage, au sein de notre Comité, assisté de Lionel LAMY, a animé une équipe forte de 6 femmes et 22 hommes, titulaires d'une qualification allant d'arbitre stagiaire à arbitre international.

14 journées d'arbitrages ont été réalisées, cette saison, pour les disciplines Ecoles de tir et 86, pour les autres disciplines.

Le très bon niveau technique de notre Corps Arbitral est entretenu, d'une part, par l'obligation requise par la FFTir, de participer à un stage de remise à niveau, organisé au moins une fois tous les quatre ans par notre Ligue (30 septembre 2017), d'autre part par une séance annuelle de révision des règlements organisée sous l'égide du CDTY. Celle-ci a eu lieu le 17 septembre 2017 et a regroupé 15 arbitres Yvelinois.

Que *les femmes et les hommes en rouge* trouvent, ici, l'expression de notre reconnaissance pour leur engagement associatif !

-

LES FUTURS ANIMATEURS DE NOS CLUBS

Nous avons organisé dès la rentrée de la saison 2016 /2017 le 1^{er} octobre 2016, dans les locaux de l'AT Buc, une journée dite de "positionnement" préparatoire au stage Fédéral d'Animateur de Club.

Dix tireurs, issus de clubs des Yvelines auront ainsi écouté les messages prodigués par nos deux formateurs : Pascal FOURRE et Olivier LAURENT, tous les deux titulaires du Brevet Fédéral 1^{er} degré.

Merci à nos formateurs et souhaitons une pleine réussite aux futurs encadrants, dans la concrétisation de leur bénévolat associatif !

Souhaitons aussi que leur engagement fasse des émules dans l'ensemble de nos clubs.

Le CDTY saura leur prêter attention en pérennisant cette action puisque le 24 septembre 2017 nous avons effectué une nouvelle cession avec 10 stagiaires.



5. Intéresser les clubs et leurs tireurs à la pratique de la compétition

STAGES DE PERFECTIONNEMENT AU TIR A 10, 25 ET 50M

Nous avons mis en place depuis 2 ans des stages de formation pour les tireurs Yvelinois :

- ✚ 3 stages de tir pour le pistolet 10 mètres avec 23 tireurs,
- ✚ 2 stages de tir pour la carabine 10 mètres avec 13 tireurs,
- ✚ 3 stages de tir pour le pistolet 25 mètres avec 17 tireurs,
- ✚ 1 stage de tir pour le pistolet 50 mètres avec 8 tireurs,
- ✚ 1 stage de tir pour le pistolet vitesse avec 2 tireurs,
- ✚ 1 stages de tir à la carabine 50 mètres avec 30 tireurs

soit un total de 93 stagiaires.

L'animation est faite par Clémentine DAVID (membre de l'équipe de France) pour le pistolet et par Chantal HOCHET et Carol JARDE pour la carabine.

Ces stages sont pérennisés en 2017/2018 tant au 10M (5 séances déjà de prévu) qu'au 25/50M, ils sont également orientés vers les débutants en compétition.

Merci aux présidents de Pro Patria Montesson, de l'Espérance du Perray et de l'Amicale des Tireurs de Buc de nous avoir donné accès à leurs installations.



Voilà, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers amis, un tour d'horizon aussi complet que possible des réalisations du CDTY au cours de la saison écoulée.

Ce qui précède atteste du dynamisme de notre Comité.

Je ne m'étendrai pas sur l'évolution de la situation du Tir National de Versailles, Bernard COLLOT fait régulièrement le point d'avancement du dossier sur le site du Tir National de Versailles.

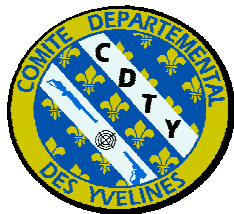
On peut seulement regretter que les jeux olympiques de 2024 se dérouleront dans un stand provisoire et démontable après les jeux, comme à Londres en 2012.

L'Ile de France aurait bien besoin d'un grand stand de tir.

A titre personnel, je vous remercie, ainsi que mes collègues du Comité Directeur, de la confiance et de l'aide que vous m'avez accordée.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce Rapport Moral et d'Activités. Je souhaite, aux associations que vous dirigez, de nombreux succès et, à tous nos tireurs, une excellente saison 2017-2018.

Yves ROUSSE
Président du CDTY
Le 15 octobre 2017



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

Rapport du Trésorier sur l'exercice 2016 - 2017

à l'Assemblée Générale du 15 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année sportive 2016 – 2017 sont exposés sous leur forme habituelle dans le **tableau en PJ 1**. Notre **avoir net**, au terme de l'exercice écoulé, est de **26 847,25 euros**.

Le rapprochement des recettes et des dépenses fait ressortir un résultat positif de **7 674,25 euros**, à comparer avec le résultat négatif de 1 611,87 euros l'an passé.

Il convient de souligner les points suivants:

- 1) Sur les 21 Clubs qui composent notre Comité, 17 sont à jour de leur cotisation.
 - 2) **12 400 euros de subventions** ont été perçus en 2016- 2017, du Département auxquels nous pouvons ajouter la rétrocession de 4 130 € de la ligue de Tir d'Ile de France. La subvention du Ministère des sports versée en septembre n'est pas comptée dans cet exercice.
Il est rappelé que l'octroi de ces subventions est subordonné à la réalisation d'actions que nous nous engageons, en début d'exercice, à mener à bien, conformément aux critères retenus par ces organismes.
 - 3) Poursuivant sa politique d'aide à la formation des jeunes tireurs, le CDTY a doté, en **armes et matériels**, les clubs disposant d'une **Ecole de Tir**, à hauteur de **8 800,00 euros**.
 - 4) Dans le cadre de la formation des tireurs et arbitres, le Comité Départemental a poursuivi les actions au cours de la saison pour un montant total de **2 074,00 €**.
 - 5) L'organisation, par le CDTY, des Championnats départementaux fait ressortir une légère baisse du nombre de tirs essentiellement liée à l'annulation de la compétition TAR. Sur l'ensemble des autres compétitions organisées, on note un accroissement de près de 15%, 1301 Tirs contre 1133 en 2015/2016.
 - 6) **Ce bilan positif n'est pas représentatif d'une saison classique mais encourage néanmoins à poursuivre les actions essentielles développées depuis plusieurs saisons. A savoir :**
 - **Encourager les tireurs à participer aux compétitions, au travers des formations organisées par le CDTY pour les disciplines 10m et 25/50m.**
 - **Maitriser les dépenses d'arbitrage en adaptant au juste nécessaire le nombre d'arbitres pour chaque championnat.**
 - **Maitriser les dépenses de location des stands et gestion des stocks de cibles et récompenses liées à une bonne organisation des championnats.**
- Ces actions entretenues permettront de pérenniser la mise en place des projets de formations qui contribuent au développement du tir Yvelinois.**
- 7) Un projet de budget 2017/2018 vous est présenté en PJ 3.

Lionel de Ceuyper

COMITE DEPARTEMENTAL

DE TIR DES YVELINES

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2016- 2017

RECETTES	Rappel 2015/2016	Exercice 2016/2017	Delta	DEPENSES	Rappel 2015/2016	Exercice 2016/2017	Delta
COTISATIONS (21 Clubs)	1 092,00	1 112,00	1,8%	ADMINISTRATION (1)	131,79	86,57	-34,3%
SUBVENTIONS	4 500,00	12 400,00	175,6%	DEPENSES SPORTIVES	28 715,46	25 453,62	-11,4%
CNDS	2300+2200			Rémunérations	0,00	0,00	
Conseil Général		12 400,00		Acquisition nette de Matériels (2)	8 562,53	8 857,67	3,4%
RETROCESSION Ligue							
1 Euro / licence	3 751,00	4 130,00	10,1%				
RECETTES CHAMPIONNATS	16 946,50	14 542,50	-14,2%	Organisation de Championnats (3)	20 152,93	16 595,95	-17,6%
FORMATION TIREURS	846,00	920,00	8,7%	dont stages de formation théorique et pratique gratuits			
AUTRES RECETTES	120,00	200,00	66,7%	au profit des arbitres du département			
Location de matériels aux Clubs + cc	120,00	200,00		DEPENSES DIVERSES	217,88	259,15	18,9%
de Tir du département				Cotisation C.D. Olympique et Sportif 78	182,00	145,00	
				Autres: réceptions, gratifications, médailles JS	35,88	114,15	
				régularisations sur exercice antérieur			
INTERETS LIVRET EPARGNE	197,76	169,09	-14,5%				
TOTAL:	27 453,26	33 473,59	21,9%	TOTAL:	29 065,13	25 799,34	-11,2%
Résultat négatif pris sur réserves	-1 611,87			Résultat positif mis en réserves		7 674,25	

TOTAL DES RECETTES	29 065,13	33 473,59
--------------------	-----------	-----------

TOTAL DES DEPENSES	29 065,13	33 473,59
--------------------	-----------	-----------

Avoir net au 01 septembre 2016

19 173,00

+ Résultat de l'exercice 2016 - 2017

7 674,25

= Avoir net au 31 août 201726 847,25

+ Virement CNDS encaissé sur exercice 2016- 2017

Solde Trésorerie au 31 août 201726 847,25

dont:

Livret Epargne:	28 332,32 €
Compte chèques:	1 132,13 €
Chèques à payer:	5 853,80 €
Chèques à recevoir:	3 236,60 €

26 847,25 €

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

Rapport de la Commission de Contrôle statuant sur les Comptes de l'exercice 2016/2017

Mesdames, Messieurs,

A la demande expresse de Mr ROUSSE, Président, de Mr de CEUYPER, Trésorier, et de Mr COUDUN, Contrôleur aux comptes, j'ai l'honneur de vous faire part des conclusions des vérifications menées par Mr LALOYER, Contrôleur aux comptes de la Société de Tir l'Espérance.

Mr de CEUYPER, Trésorier, a mis à disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2016-2017, excepté le chéquier détenu par le Président et les justificatifs liés aux recettes.

Les vérifications n'ont pas été réalisées de manière exhaustive, mais ont porté sur le contrôle de la balance (recettes-dépenses), la vérification du compte bancaire et du solde au 31 Août 2017, l'examen de l'inscription en comptabilité de dépenses de l'exercice prises au hasard ainsi que le relevé de compte du mois de Janvier 2017.

1- Les vérifications

A- Vérification des dépenses-recettes et de la balance

Les dépenses-recettes : le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives des dépenses. Seules les dépenses ont pu être vérifiées et validées car les pièces comptables liées aux recettes n'ont pas été présentées.

- ➔ Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence. Cependant, il manque les dates d'écriture comptable pour chaque ligne. D'autre part, il n'y a pas de référence pour les recettes. Ces constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

La balance (situation financière exercice 2016-2017) : les contrôles ont porté sur : équilibre, sens des comptes et nomenclature appliquée.

- ➔ Equilibre : les comptes de recettes et de dépenses ne sont pas soldés définitivement mais cela n'empêche pas le calcul du résultat.
- ➔ Sens des comptes : les comptes contiennent le réel et le prévisionnel. De ce fait, le résultat dégagé ne sera que théorique.
- ➔ Nomenclature utilisée : elle n'est pas conforme au plan comptable des associations.

B- Vérification du compte bancaire

Le solde du dernier relevé de compte n'est pas identique à celui porté au compte banque à la balance. En effet, le solde à la balance est d'un montant de -2.625,57 € alors que le dernier relevé de compte indique un solde de +1.132,13 €. Cette discordance est due, d'une part, à des opérations non comptabilisées qu'il conviendra de régulariser dès que possible, avant de reprendre les soldes sur l'exercice 2017-2018, et, d'autre part, à des écritures non portées en comptabilité de l'exercice 2016-2017 car elles concernaient l'exercice 2015-2016.

Toutes les écritures sur les relevés de comptes doivent être reportées en comptabilité dans le journal des recettes et dépenses, qu'elles soient faites en avance ou en retard par rapport à l'exercice courant. Ces écritures seront transcrites au bilan dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de vérifier les pièces justificatives des recettes car elles n'étaient pas jointes au compte bancaire.

C- Vérification des inscriptions de dépenses et relevé de compte

Les factures sont classées par numéros d'écriture en comptabilité et sont complétées des numéros des chèques émis ou sont annotées « virement+date ». Cette méthode de classement facilite les vérifications et les recherches éventuelles.

Les factures prises au hasard sont les 16, 30, 31, 51 et 52. Le contrôle a porté sur le circuit des dépenses. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées. Elles appartiennent à l'association. Elles sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Toutefois, les factures 51 et 52 ont été réglées après la date de fin d'exercice. Elles ne devraient pas être comptabilisées sur l'exercice courant même si elles ont un rapport avec cet exercice. D'autre part, le justificatif 52 n'est pas une facture mais un bon de commande. Il faudra le remplacer par la facture.

Rapprochement relevé de compte de janvier et journal des recettes et dépenses de janvier : les soldes bancaires début et fin de mois sont différents. Le solde banque début de mois du relevé de compte est de 2.635,21 € et celui du journal est de 2.802,71 €. Le solde banque fin de mois du relevé de compte est de 4.937,54 € et celui du journal est de 3.849,04 €.

Toutes les transactions dépenses/recettes sont bien en comptabilité sauf la remise de chèque REF06368R22 d'un montant de 1.256,00 €, relative à l'exercice 2015-2016. Toutes les dépenses ont bien leurs justificatifs comptables.

2- Le cadre du respect des règles statutaires

- Le résultat négatif de l'exercice 2015-2016 a été pris sur les réserves de l'association conformément aux décisions de l'Assemblée Générale annuelle,
- Les subventions de fonctionnement perçues en 2016-2017 demeurent inférieures aux charges de fonctionnement du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016-2017 a été convoquée dans les six mois suivant la date de fin de l'exercice.

3- La certification des comptes

- L'exercice 2016-2017 produit un résultat excédentaire théorique de 7.674,25€,
- Le budget 2017-2018 est équilibré sans avoir recours aux « réserves » financières du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- Les comptes présentés traduisent fidèlement la situation financière du Comité Départemental de Tir des Yvelines au 31 Août 2017.

4- Recommandations

Pour l'exercice 2017-2018,

- Il est recommandé au CDTY :
 - o d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - o de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - o de produire les documents obligatoires lors de la prochaine Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat

5- Conclusion

A l'issue des différents contrôles, je suis en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2016-2017, même s'ils ne respectent pas toujours la forme.

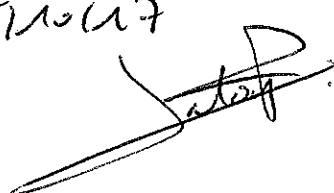
Je recommande d'effectuer systématiquement un rapprochement bancaire formalisé et de passer les écritures manquantes avant de reprendre en N+1 les écritures en solde.

Je conseille donc à l'Assemblée Générale de les adopter sans réserve et propose que quitus en soit donné au Trésorier et au Conseil d'Administration du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Le Contrôleur aux Comptes

Laurent LALOYER

Date et signature :

15/10/17


Proposition de Budget 2017/2018

RECETTES			DEPENSES		
	Réalisation 2016/2017	Proposition 2017/2018		Réalisation 2016/2017	Proposition 2017/2018
COTISATIONS (20 Clubs)	1 112,00	1 080,00 (1)	DEPENSES ADMINISTRATIVES	86,57	100,00 (11)
SUBVENTIONS	12 400,00	8 200,00	DEPENSES SPORTIVES <i>dont:</i>	23 379,62	32 280,00
CNDS		2 000,00 (2)	<i>Rémunérations</i>	0,00	
Conseil Général	6200*2	6 200,00 (3)	<i>Acquisition de Matériels et équipements sportifs + maintenance matériel</i>	8 857,67	9 200,00 (12)
RETROCESSION					
Ligue	4 130,00	4 300,00 (4)			
RECETTES des CHAMPIONNATS	14 542,50	18 000,00 (5)	<i>Organisation des Championnats</i>	14 521,95	20 600,00 (13)
FORMATIONS TIREURS	920,00	850,00 (6)	<i>Formation théorique et pratique des arbitres, animateurs et tireurs</i>	2 074,00	2 480,00 (14)
AUTRES RECETTES			DEPENSES DIVERSES	259,15	320,00
Location de matériels aux Clubs de Tir du département	200,00	120,00 120,00 (7)	Cotisations CDOS	145,00	120,00
			Autres	114,15	200,00 (15)
INTERETS DU LIVRET EPARGNE	169,09	150,00 (8)			
Résultat négatif pris sur réserves			Résultat positif mis en réserves	7 674,25	0,00
TOTAL DES RECETTES:	33 473,59	32 700,00	TOTAL DES DEPENSES :	33 473,59	32 700,00